

pour eux, une prière auprès de Celui qui est notre éternel refuge et notre salut. Je suis heureux, après avoir été honoré, il y a de longues années, des témoignages de la bienveillance et de l'affection de l'illustre cardinal-archevêque de Rouen, de pouvoir, dans cette rencontre au seuil de l'éternité, lui exprimer de nouveau mon admiration et mon respect.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 17 mars 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30. La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

L'Assemblée reprend la discussion des nouveaux impôts.

M. HÉRY DE SAISY développe son amendement tendant à imposer le gaz, le sucre, les vins de Champagne, les cigares et tabacs de luxe, les chevaux et voitures, la parfumerie de luxe.

La première partie de cet amendement est prise en considération.

M. DE MORTEMART interrompt la discussion pour demander que l'Assemblée ordonne la levée du séquestre qui pèse sur les portions non légitimes de la fortune privée de la famille impériale.

M. DUCUNG objecte que l'Assemblée ne peut prendre aucune décision à ce sujet avant que la commission compétente ait déposé son rapport.

Le président confirme cette observation. Une discussion s'engage sur l'article 25 du projet de loi concernant les nouveaux impôts, article tendant à surtaxer de 6 fr. par 100 kilogrammes les viandes salées importées en France.

Cet article est adopté.

Le débat s'engage sur les nouvelles dispositions que la commission propose d'ajouter à l'article déjà voté sur la petite vitesse.

Le premier paragraphe, exemptant de l'impôt les marchandises en transit d'une frontière à l'autre, est adopté.

Sur le paragraphe 2, M. Peltreux-Ville-neuve demande qu'on exempte de l'impôt le transport des marchandises autres que les matières premières pouvant donner lieu à une fabrication qui ferait concurrence à nos produits nationaux français, expédiés directement en destination d'un pays étranger.

Cet amendement est pris en considération. Un amendement de M. Clapier proposant l'établissement d'un droit d'accise sur les fils de coton, de laine, de chanvre et de soie, est pris en considération.

La disposition transitoire proposée par M. Laurant, concernant les simples flegmes de moins de 25 degrés centésimaux destinés à la fabrication des vinaigres, est également prise en considération.

L'amendement de M. Guichard, concernant l'indemnité des membres de l'Assemblée nationale et le traitement de certains fonctionnaires, est repoussé à une grande majorité.

M. WOLOWSKI émet le vœu qu'il soit procédé à la révision de l'évaluation des produits et des baux courants.

Cet amendement est également repoussé. M. PASCAL désire que les nouveaux impôts cessent d'être perçus à partir du 1^{er} janvier 1878.

Cet amendement est aussi rejeté par l'Assemblée.

M. ROUVIER demande par quel impôt le gouvernement compte remplacer la surtaxe du sel.

M. LÉPÈVRE demande pour le ministre des finances le temps d'avis.

La séance est levée à 5 h. 35.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

La géographie et le commerce. Au moment où les erreurs de nos législateurs rendent de jour en jour plus difficiles nos relations extérieures, c'est un devoir

mots de l'abbé Hubert : « N'éloignez pas de votre cœur toute commisération pour une autre. » Le père tressaillit et la regarda avec anxiété : « La voir ! dit-il, non, non, tu ne veux pas la voir ? — Oh ! père, supplia-t-elle, la connaître, la voir, l'embrasser, une fois, une seule fois seulement ! » Il courba la tête, et ne répondit pas ; mais elle avait repris l'initiative des caresses : sous les baisers de sa fille, il dut céder. « Tu le veux, murmura-t-il ; puis-je vouloir autre chose que ce que tu veux ? Mais ne pleure plus, Suzanne ! » A peine eut-il donné ce consentement qu'il eut voulu le reprendre : la jeune fille devina-t-elle ce qui se passait dans l'âme de son père ? Elle l'enlaça plus étroitement, appuya plus tendrement ses lèvres sur son front, et lui souriant au milieu de ses larmes : « Oh ! père, cher père, lui dit-elle avec un peu d'exaltation, c'est toujours toi que j'aime par-dessus tout ! » A son tour il sourit, mais tristement : « Et lui ? » fit-il en désignant Jacques. Elle rougit. « Ne te trouble pas, mon ange, continua-t-il doucement, j'en suis presque jaloux de lui. » Il se leva, brisé par la fatigue de l'émotion. C'était le signal du départ : Jacques lui serra la main sans dire un mot, en prenant congé de la jeune fille, le jeune homme ne parla pas davantage, mais il échangea avec elle un regard dont la tendresse pouvait adoucir la blessure de son pauvre cœur. C'était par l'insomnie cruelle qu'ils devaient passer tous les trois. Partagée entre le profond chagrin que

pour la presse de donner le concours de sa publicité et de son approbation aux efforts tentés par l'initiative privée en vue d'étendre et d'affirmer nos rapports commerciaux avec l'étranger. C'est à ce titre que nous parlons aujourd'hui d'une institution qui vient d'être créée par les chambres syndicales de Paris et la Société de géographie sous le nom de : Commission de géographie commerciale (1).

Ainsi que son nom l'indique, cette commission a principalement pour but de vulgariser en France, soit par la publicité, soit par l'enseignement, les connaissances relatives à la géographie commerciale.

Le but est louable, et, ne craignons pas de le dire, la tâche de la nouvelle Société sera grande si elle entreprend de relever en France le niveau des connaissances géographiques. Quelques savants tels que M. Cortambert, qui a bien voulu se mettre à la disposition de la commission, soutiennent encore vis-à-vis de l'Europe l'ancienne réputation de la France et conservent chez nous la tradition des hautes études géographiques.

Mais l'esprit de la masse populaire n'est plus malheureusement porté de ce côté. Beaucoup de personnes, même parmi celles qui ne manquent point d'éducation et font, comme on dit, figure dans le monde, ne possèdent, en matière de géographie, que des notions superficielles. Cette science est une des plus sacrifiées du programme universitaire, et les jeunes gens y donnent, dans le cours de leurs premières études, peu d'attention et de soin.

Au sortir du collège, ceux qui se destinent à l'industrie ou aux professions libérales concentrent toute leur application sur l'étude des mathématiques, des sciences physiques ou naturelles, du droit ou des lettres. De géographie, il en est peu ou point question ; et les jeunes gens, devenus des hommes, ne retiennent bientôt plus de ce qu'ils avaient appris hâtivement là-dessus que le petit nombre de faits indispensables aux relations de la vie ordinaire.

Notre siècle, qui se dit pratique, ne devrait pas oublier que la connaissance de la géographie devient chaque jour plus indispensable à l'industriel et au commerçant, aussi bien qu'au législateur et à l'économiste.

Notre globe est si petit que nous devrions le connaître dans ses moindres détails et y être partout comme chez nous. Puissance aidés par les applications de la vapeur et de l'électricité, nous avons fait en ce sens de grands progrès ; aujourd'hui, par exemple, l'établissement de voies de communication nous permet de transporter rapidement d'un point à l'autre du monde, les divers produits du sol et de l'industrie.

Ces faits économiques ont transformé complètement, en moins d'un demi-siècle, les conditions du commerce. Les nations ne travaillent plus pour elles seules, ne vivent plus exclusivement des richesses de leur sol ou du travail de leurs usines. Une solidarité réelle est établie pour le haut commerce entre tous les peuples. Le moyen commerce est appelé à progresser aussi dans cette voie nouvelle ; mais il a besoin d'être instruit et guidé. Telle est la mission que s'est donnée la commission de géographie commerciale.

Cette commission, en effet, n'est pas exclusivement composée de savants. Elle n'a pas uniquement pour objet d'enseigner dans tous ses détails la géographie appliquée aux besoins du commerce et de l'industrie.

La nouvelle institution veut et doit, en outre, poursuivre l'organisation ou le développement, au point de vue industriel et commercial, d'entreprises d'exploitation sur tous les points du globe ; concourir à l'étude des voies de communication qui existent déjà ou qu'il faudrait créer ; signaler les richesses naturelles et les procédés manufacturiers que notre commerce et notre industrie pourraient utiliser ; étudier toutes les questions relatives, non seulement au développement de la colonisation française, mais

lui causait le triste mot d'abandon et l'espérance de connaître enfin sa mère, Suzanne ne pouvait dormir. En vain elle cherchait toujours à s'expliquer les paroles de son père : elle ne comprenait que ses larmes, elle les comprenait par les siennes et essayait de mesurer leurs deux douleurs. La sienne lui semblait plus vive, elle se trouvait plus malheureuse, elle se plaignait plus encore qu'elle ne plaignait son père ; elle eut été bien étonnée si l'on fût venu lui dire que sa souffrance n'était pas comparable à celle de M. Germon, mais peu à peu le premier mouvement d'égoïsme fit place au sentiment de la réalité. Toute ignorante qu'elle fût, elle n'était plus une petite fille depuis qu'elle aimait ; elle devina en partie les angoisses de l'amour trahi, et sa tendresse pour son père grandit à partir de ce moment.

Aussi loin qu'elle se rappelait dans le passé, elle ne voyait que lui, toujours lui, plein de sollicitude et d'amour, tendre et patient devant le frère petit être qu'elle était ; elle le revit inquiet, triste jusqu'à la mort dans sa dernière maladie, si courte mais si terrible !... Et sa mère, qui n'était pas au ciel où elle la croyait depuis si longtemps, vivait, et elle n'était pas venue s'asseoir au chevet de sa fille ! Cent fois l'enfant eût pu mourir sans avoir connu celle qui lui avait donné la vie !

Toute meurtrie, l'âme de la pauvre petite s'élançait vers celui dont elle devenait pour la première fois l'immense amour.

Et cependant, malgré tout, son cœur palpait de joie et d'espérance : elle se souvenait des paroles de l'abbé Hubert, qui se présentaient en traits de feu à sa mémoire :

« Votre mère vous aime, elle aussi ! »

« Oh ! Suzanne, Suzanne ! cria-t-il

encore aux systèmes coloniaux des différents peuples civilisés. Comme on le voit par ce programme, la commission de géographie commerciale sera d'abord un corps enseignant, et d'autre part un corps consultant, susceptible de mettre des documents non moins précis que pratiques au service de l'activité commerciale et des capitaux qu'on voudrait engager dans ces opérations. Le fabricant sera renseigné par elle sur la valeur de ses produits comparés aux produits similaires de l'étranger ; le négociant, sur les moyens d'écoulement de ses marchandises ; le commissionnaire, sur les voies de transport les plus rapides, les plus sûres et les plus économiques.

Considérée à ce point de vue, la nouvelle institution offrira de grands avantages au public dès qu'elle sera suffisamment connue et appréciée. D'ailleurs, afin de donner toute sécurité, cette commission entend ne s'intéresser directement dans aucune entreprise commerciale et industrielle, sauf le cas dans lequel on lui s'agirait d'entreprises d'utilité publique, ou qui seraient de nature à relever à l'étranger l'honneur du nom français.

Nous devons ajouter que les principaux fondateurs et les membres actifs des quatre sections dont se compose la Société sont des hommes aussi recommandables par leur savoir que par la position qu'ils occupent.

Nous ne pouvons les citer tous ; mais, à côté de M. Cortambert, on remarque : pour la science, le vice-amiral baron La Fouchère Le Noury, MM. Meurand, directeur des consulats et des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères, et Levasseur, membre de l'Institut ; pour le commerce et l'industrie, MM. Havard, président de la chambre syndicale du papier ; Gélisier, président de la chambre syndicale des vins ; Person, président de la chambre syndicale du commerce d'exportation, etc.

La commission de géographie commerciale se fonde dans un moment où elle peut rendre les plus grands services à notre commerce national. La juste auto-éducation dont jouissent à l'étranger la plupart de ses membres contribuera certainement à retenir les relations commerciales que l'impôt sur la petite vitesse ne peut qu'inquiéter ou gêner. L'étendue et la sûreté des relations de cette société lui permettront, en outre, de donner à notre commerce d'exportation les moyens de s'ouvrir de nouveaux débouchés ou de remplacer ceux qui pourraient être perdus.

Nous ne pouvons donc que faire les souhaits les plus vifs pour le prompt développement de cette institution. Nous serions heureux de voir tous les hommes que préoccupe encore le bien public et que touche l'honneur de la France, faire acte d'adhésion à la nouvelle Société et lui donner leur concours actif. — RENÉ DE LAHAYE.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'article 11 du projet de loi relatif aux nouveaux impôts (impôt sur le sel) :

Ont voté pour : Boduin, Bottiau, Brabant, de Brigode, Alfred Dupont, d'Heapel, Kolb-Bernard, de Lagrange, Leurent, Maurice, de Melun, Pajot, Plichon, de Staplande, Théry, Vente et Wallon.

Ont voté contre : MM. Baucarne-Leroux, Brame, Corne, Deregnaucourt, de Marcère, Roger, Des Rotours, Testelin ;

N'ont pas pris part au vote : MM. de Mérode et de Corcelles.

M. C. Descat était absent de la séance au moment du vote ; l'honorable député nous écrit que s'il eût été présent il eût voté contre.

elle a hâte de vous connaître, de vous embrasser... « Maman ! venez, » murmura-t-elle en s'endormant enfin ; ce furent les derniers mots qu'elle prononça ; elle mourut, et le sommeil n'éteignit pas son sourire ; elle continuait à révéler le touchant appel auquel sa mère sembla répondre.

L'insomnie du père était plus douloureuse que celle de sa fille ; il ne lui restait aucune illusion, aucune espérance ; s'il n'aimait plus la femme qu'il ne pouvait estimer, si la blessure de son amour propre s'était guérie plus vite que celle de son cœur, s'il avait épuisé sans en mourir toutes les souffrances d'un amour offensé et brisé, il y avait encore quelque chose qui l'attachait à la terre et l'avait soutenu au milieu de l'orage, lorsqu'il sentait sombrer l'esquif de sa triste destinée : c'était une passion unique et jalouse. L'enfant qui était à lui seul, comme il se le répétait souvent, avait pu le consoler de tout. Il n'avait vécu que pour elle, il lui avait voué chaque minute de son existence, chaque palpitation de sa poitrine ; il avait pu lui permettre, lui inspirer un autre amour, il n'en était presque pas jaloux, il l'avait dit, mais dans le cœur de Suzanne il ne devait pas y avoir de place pour celle qui n'avait pas su l'aimer, qui l'avait lâchement abandonné. C'était justice de repousser l'étrangère : de quel droit se présentait-elle aujourd'hui ? quelle pitié, quelle tendresse implorait-elle, elle qui avait banni toute pitié, toute tendresse !... Telles avaient été les réflexions du pauvre père pendant la longue soirée, telles elles étaient pendant la nuit plus longue encore, et il y ajoutait un mot : « Elle veut la voir, je le lui ai permis !... »

« Oh ! Suzanne, Suzanne ! cria-t-il

Les congés de Pâques, commenceront dans les Ecoles primaires du département le jour de Pâques après les offices du soir. Les classes seront reprises le lundi 13 avril à huit heures du matin.

Par arrêté ministériel, en date du 31 janvier 1874, des médailles et mentions honorables sont décernées aux instituteurs, institutrices et directrices de salles d'asile du département du Nord dont les noms suivent :

INSTITUTEURS. Médaille d'argent. — MM. Zéphir Vautier, instituteur public à Follérie ; Pierre Rivelois, instituteur public à Annappes ; Charles-Marie Swynghedauw, instituteur public à Leon.

Médaille de bronze. — MM. Louis Christiaens, instituteur public à Lille ; Xavier Dupain, instituteur public à Feignies ; Louis Boulanger, instituteur public à Lys-lez-Lannoy ; Désiré Hovaere, instituteur public à Meteren ; Félix-Louis Dubois, instituteur public à Orchies.

Mention honorable. — MM. Pierre-Joseph Hugues, instituteur public à Marez ; frère Cantide Chambert, instituteur public à Lille ; Jules Ladrière, instituteur public à Avelin ; Jules Willerval, instituteur public à Onnaing ; Aimé Hilden, instituteur public à St-Sylvestre-Cappel ; Maurice Bachy, instituteur public à Sumeries ; Alfred Minaux, instituteur public à Villers-Outreaux ; Charles Brunel, instituteur public à Préseau ; Charles-Alexandre Tourtois, instituteur public à Somain.

INSTITUTEURICES. Médaille d'argent. — Mme Derycke, sœur Sainte Louise, institutrice communale à Steenwoorde ; Mlle Joséphine Delforge, institutrice communale à Marquillies ; Mlle Amélie Honoré, institutrice communale à Solesmes.

Médaille de bronze. — Mlle Florentine Marcel, institutrice communale à Hergnies ; Sophie Romby, institutrice communale à Marquette (v.) ; Joséphine-Charlotte Gahide, institutrice communale à Loon ; Mme Bassacart, sœur Asceline, institutrice communale à Flines-lez-Raches.

Mention honorable. — Mmes Hortense Watteau, institutrice communale à Lille ; Marie Druenne, institutrice communale à Louvroil ; Céline Jenot, institutrice communale à Faches.

Mmes Hermant, sœur Constance, institutrice communale à Douai ; Delplanque, sœur Tharsile, institutrice communale à Marchiennes ; Maurois, sœur Théoline, institutrice communale à Mazières ; Clémentine Beyaert, institutrice communale à Bourghelles ; Fremaux, sœur de la Sainte-Union, institutrice communale à Eppe-Sauvage.

DIRECTRICES DE SALLES D'ASILES. Médaille d'argent. — Mmes Dernoucourt, sœur Hélène, directrice de salle d'asile à Douai ; Derveau, sœur Berthélie, directrice de salle d'asile à Tourcoing.

Médaille de bronze. — Mmes Leduc, sœur Maxellende, directrice de salle d'asile à Cambrai ; Lorthois, sœur de la Providence de Roubaix, directrice de salle d'asile à Dunkerque ; Barbier, sœur Louise, directrice de salle d'asile à Armentières.

Mention honorable. — Mmes François, sœur de Sainte-Thérèse, directrice de salle d'asile libre à Avesnes ; Vandamme, sœur Marie-Félicie, directrice de salle d'asile publique à St-Amand.

A l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne (Autriche) M. Buchholz Guillaume, négociant en batiste et linon à Valenciennes, (ancienne maison à Cambrai) a été décoré de l'ordre de Léopold pour ses produits.

Avant-hier soir, entre 6 et 7 heures, M. Pierre Stacus, contre-maître de fabrique, rentrait de son travail à son domicile

dans un affreux cauchemar, n'embrasse pas la mère ! Ses lèvres ont des baisers qui brûlent. »

Celui qui n'avait pas à ressentir une douleur personnelle, Jacques, l'heureux linon de la fille du notaire, ne dormit guère mieux que les deux êtres qu'il aimait et pour lesquels il s'efforçait profondément. Un mot avait suffi pour jeter dans son âme un doute et un effroi qu'il ne parvenait pas à raisonner, à dissiper : M. Germon avait dit que la mère de Suzanne était riche, qu'elle apporterait des trésors à sa fille... Suzanne, une riche héritière !... Cette phrase, qu'il se répétait constamment, épouvantait le jeune homme. Si la naïve enfant allait se laisser éblouir par tant d'or ! Si elle devait renier ses anciennes affections, repousser le pauvre petit clerc qui n'avait à lui offrir que son amour ! Si elle allait aimer... Albert... celui dont, il se le rappelait tout-à-coup, elle avait si souvent prononcé le nom dans le délire de la fièvre !

Une jalouse, peut-être plus vive que celle éprouvée par M. Germon au même instant, envahissait l'âme du jeune homme. Il aimait, il était aimé, il le croyait du moins, car rien n'était venu à la traversure de leur amour : celui de Suzanne n'avait été ni éprouvé, ni fortifié... résisterait-il à l'épreuve ?

« Oh ! mon Dieu ! murmura-t-il, si elle allait ne plus m'aimer ! Si elle devait me délaigner, me repousser, j'en mourrais ! Mon Dieu, ayez pitié d'elle et de moi ! Le bonheur n'est pas où sa mère le lui montrera. Le comprendra-t-elle ? Faites-le lui comprendre ; vous savez la pureté et l'innocence de son cœur : quand il lui faudra choisir, inspirez-lui un choix digne d'elle ! »

(A suivre).

cile, lorsque tout à coup on le vit s'affaïsser sur lui-même, rue de Tourcoing et no plus se relever. — Ce malheureux, qui était âgé de 60 ans, avait succombé à une attaque d'apoplexie.

On lit dans le Figaro : Les Contes du roi Cambrinus, que notre confrère Charles Deulin vient de publier pour faire suite aux Contes d'un buveur de bière, sont une véritable mine de sujets de féeries, opéras-comiques, opéras fantastiques, etc.

M. Hostein a demandé les Douze Princesses dansantes à M. Deulin pour le théâtre du Châtelet. Ce sera une féerie du genre gracieux, sans calembourgs, mais non sans ballets.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 16 MARS 1874. — Maria Michon, rue Fontenoy. — Alfred Dupret, rue des Longues Haies. — Paul Delapompidor, rue Magenta. — Edmond Delahaie, rue de la Redoute. — Carlos Leroux, rue de la Croix. — Stéphanie Toch, rue Bernard. — Maria Verwée, rue de Flandre. — Stéphanie Dekeyser, rue de Courtrai. — Sophie Deltete, rue de la Redoute. — Henri Paulin, rue Ste-Elisabeth.

Du 16. — Adolphe Paverys, rue de la Guinguette. — Sidonie Belynick, rue de la Perche. — Emile Derchamps, place d'Amiens. — Jules Kint, rue Descreme. — Joseph Desreux, rue de la Gatté.

Du 17. — Joseph Desobry, rue de la Lys. — Marie Lepers, rue de Lille. — Céline Florin, rue Pellart prolongée. — Edmond Vandebeulque, rue du Trichon. — Marie Guioit, place de l'Abattoir. — Raimond Dumont.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 15 MARS. — Clément Renaux, 17 ans, tisserand, rue de la Banque. — Sophie Loridan, 69 ans, ménagère, à l'hôpital.

Du 16. — Marie Dhaene, 1 an, au Bas de l'Enfer. — Stéphanie Ansele, 1 an, rue de Fontenoy. — Antoine Herteler, 2 jours, rue du Pile. — Zof Dejonghe, 6 ans, à la Basses-Masure. — Anaïs Tuerlings, 10 mois, chemin de la Maquellerie. — Marie Deledade, 4 ans, rue du Ballon. — Cailieu, présenté sans vie, rue du Moulin. — Rosalie Dillies, 73 ans, sans profession, rue des Longues-Haies. — Alice Masurel, 1 an, rue Daubenton. — Augustin Baudart, 39 ans, rue du Collège. — Marie Delabarre, 34 ans, ménagère, rue de la Tuilerie.

Du 17. — Judith Tiberghien, 88 ans, propriétaire, rue des Arts. — René François, 2 ans, au Fontenoy. — Pierre Stalius, 61 ans, mécanicien, rue de Tourcoing. — Orliée Lefebvre, 12 jours, rue de la Perche. — Gabriel Lefebvre, 63 ans, terrassier, à l'Hôpital. — Albert Henry, 8 mois, rue Bernard. — J.-B. Fontaine, 9 mois, rue Baurwart. — Gustave Franchomme, 2 ans, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Adolphe Leforce, 3 ans, rue de Tourcoing. — Louise Lerouge, 33 ans, ménagère, au Tilleul.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 15 MARS. — Pierre De Praetere, 48 ans, journalier, et Maria Colfenbach, 48 ans, couturière. — Pierre Decottignies, 24 ans, fleur, et Marie Desplanque, 22 ans, rattacheuse. — Fernand Weyer, 28 ans, chimiste, et Cécile Delay, 34 ans, institutrice. — Joseph Meyer, 24 ans, cordonnier, et Julie Destroy, 25 ans, journalière. — Camille Van Oost, 28 ans, tisserand, et Emme Reims, 19 ans, journalière. — Henri Rogé, 31 ans, employé au bureau des travaux municipaux, et Julie Moulard, 24 ans, tailleur. — Augustin Stéllatus, 39 ans, ourdisseur, et Fideline Dulaurier, 21 ans, piquière. — Jean van De Gracht, 28 ans, domestique, et Camille Ovineur, 21 ans, rattacheuse. — Josse Schellinck, 32 ans, fleur, et Eugénie Duvinage, 40 ans, journalière. — Pierre Tyssebaert, 26 ans, tisserand, et Joséphine Filion, 26 ans, piquière. — Emile Aerschout, 27 ans, embaumeur, et Séraphine De Ly, 24 ans, journalière. — Dominique Osselaere, 26 ans, tisserand, et Rosalie Burm, 23 ans, tisserande.

MARIAGES DU 16 MARS, 1874. — Désiré Marcelli, 49 ans, cordonnier, et Adèle Loiseau, 48 ans, ménagère. — François D'hoest, 24 ans, cordonnier, et Pharaïde Bourgeois, 25 ans, couturière. — Joseph Barremacker, 21 ans, sieur de bois, et Eugénie Bouckenoghe, 18 ans, tisserande. — Ferdinand Brumbroucq, 25 ans, journalier, et Catherine Massard, 23 ans, couturière. — Emile Veldemans, 29 ans, dresseur, et Louise Desmet, 25 ans, tisserande. — Camille van Der Marlière, 29 ans, lithographe, et Maria Morelle, 29 ans, sans profession. — Léopold Malfeyt, 23 ans, tisserand, tisserand, et Marie Meerschout, 22 ans, tisserande. — Jean-Baptiste Leplat, 53 ans, tisserand, et Louise Ghiot, 40 ans, ménagère.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. Bulletin de la séance du 15 Mars 1874. Sommes versées par 117 déposants, dont 26 nouveaux. Fr. 17,830. 104 demandes en remboursement, 20,488.91

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Réquillart-Dessaint et Etienne-Motte, directeurs.

TRIBUNAUX. 3^{me} Conseil de guerre. Affaire Delescluze.

Delescluze a été tué, et cependant le 3e conseil est appelé à le juger par contumace ; aucun acte de décès n'ayant été donné, Delescluze doit être supposé encore vivant.

L'enquête a démontré, d'une manière évidente, qu'il avait été tué, et dans quelles circonstances il l'avait été : le délégué à la guerre se trouvait à la place du Château-d'Eau, derrière une barricade, et cherchait à s'esquiver, lorsqu'un sergent fédéré, le reconnaissant, lui cria : Tu nous a f... dans le pétrin, tu vas rester avec nous ! Et il lui mit un fusil dans la main ; c'est sur cette barricade qu'il fut tué, et son corps resta exposé quelque temps à l'église Sainte-Elisabeth.

(A suivre).

(A suivre).